OBJET: Formations en cours de carrière - Exercice 2008-2009

Application du décret du 11 juillet 2002 relatif à la formation en cours de

carrière dans l'enseignement spécialisé, l'enseignement secondaire

ordinaire et les centres P.M.S. et à la création d'un institut de la formation

en cours de carrière

Brochure d'information

Réseau: C.F.

Niveaux et services : Centres P.M.S.

Aux Directeurs et Directrices des C.P.M.S. et C.P.M.S. spécialisés organisés par la Communauté française.

À la Directrice du Centre d'Autoformation et de Formation continuée de l'Enseignement organisé par la Communauté française.

Autorité : S.G.A.P. Signataire : Jean STEENSELS

Directeur général adjoint

Gestionnaire : Service général des Affaires pédagogiques et du Pilotage du réseau

d'enseignement organisé par la Communauté française.

Personne ressource: Martine DUWEZ, Directrice - Bureau 1G27, Boulevard du Jardin

Botanique, 20-22 à 1000 BRUXELLLES

Référence: IV/MD/OF/2008/18

Renvoi(s): -

Nombre de pages : texte : 5 + 1 brochure

Aux Directeurs et Directrices des C.P.M.S. et C.P.M.S. spécialisés organisés par la Communauté française À la Directrice du Centre d'Autoformation et de Formation continuée de l'Enseignement organisé par la Communauté française

N. Réf: IV/MD/OF/2008/18

Votre correspondante : O. FERON, Attachée 02/690.81.53

OBJET: Formation en cours de carrière - Exercice 2008-2009

Application du décret du 11 juillet 2002 relatif à la formation en cours de carrière dans l'enseignement spécialisé, l'enseignement secondaire ordinaire et les centres P.M.S. et à la création d'un institut de la formation en cours de

carrière

Brochure d'information

En application du décret mentionné sous rubrique, le Service général des Affaires pédagogiques et du Pilotage du réseau d'Enseignement organisé par la Communauté française, et plus particulièrement la Direction de la Formation en cours de carrière et des Centres de formation et technique, est chargée de l'organisation des formations niveau réseau à comptabiliser dans les demi-journées de formation obligatoire.

Voici donc la brochure n°12 relative aux formations en cours de carrière, <u>niveau réseau</u>, pour les membres du personnel des centres P.M.S. organisés par la Communauté française.

Les formations, à comptabiliser sur base volontaire, pour l'Education aux médias sont également jointes à cette brochure.

Par ailleurs, le **Centre d'Autoformation et de Formation continuée** de l'Enseignement organisé par la Communauté française (le CAF) propose des formations volontaires pouvant être comptabilisées comme demi-journées de formation obligatoire. Ces informations et le formulaire d'inscription se trouvent sur le site : http://www.lecaf.be

Afin de permettre l'organisation de formations dès le premier trimestre de l'exercice 2008-2009, je souhaite préciser les points suivants :

Diffusion de la brochure

Cette brochure doit être mise à disposition des agents techniques afin de permettre les choix d'activités de la formation obligatoire.

Quelques exemplaires supplémentaires de cette brochure peuvent également être demandés à la Direction de la Formation en cours de carrière et des Centres de formation et technique en remplissant le formulaire joint en annexe.

Les renseignements sur ces formations sont également disponibles sur le site du Réseau : http://www.restode.cfwb.be

Inscriptions

L'Administration propose aux agents techniques d'introduire au maximum 3 bulletins de candidature en y indiquant leur choix préférentiel. Ils enverront, via leur Direction, les actes de candidature <u>simultanément</u> et directement <u>auprès de la Direction de la Formation en cours de carrière et des Centres de formation et technique</u>. Cette dernière constituera les groupes de participants de telle sorte à permettre la réalisation d'un maximum de modules de formation

Je vous invite à distribuer le bulletin de candidature ci-annexé.

Dès que les groupes d'agents techniques participants seront constitués, la Direction de la Formation en cours de carrière et des Centres de formation et technique adressera une convocation aux agents techniques, via les Directions.

Date limite d'inscription

Une date limite d'inscription est fixée au 1^{er} octobre 2008.

Bien entendu, les agents techniques dont aucune candidature n'aura pu être retenue, seront avisés par l'Administration et pourront réintroduire de nouvelles candidatures.

Evaluation des formations

Les formateurs seront invités à transmettre un commentaire sur les formations au terme de chaque activité. Les participants pourront toujours communiquer leur avis et/ou suggestions à la Direction de la Formation en cours de carrière et des Centres de formation et technique au terme de chaque formation.

Attestations

L'agent technique recevra une attestation de participation par formation.

Renseignements complémentaires

Il est possible d'obtenir des renseignements complémentaires sur ces formations auprès de la Direction de la Formation en cours de carrière et des Centres de formation et technique. Les coordonnées sont mentionnées en annexe.

Le Directeur général adjoint

Jean STEENSELS

BULLETIN DE CANDIDATURE

Formations en cours de carrière 2008-2009

AGENT TECHNIQUE DES CENTRES P.M.S.

Document à renvoyer à l'adresse suivante :

Direction de la Formation en cours de carrière et des Centres de formation et technique

1^{er} étage

Boulevard du Jardin Botanique 20-22 1000 BRUXELLES

I. REFERENCE:	DATE(S) DE LA FORMATION: (JOUR, MOIS, ANNEE):	
CHOIX PREFERENTIEL DE LA FORMATION	N: 1 - 2 - 3	
TITRE DE LA FORMATION:		
LIEU DE LA (DES) JOURNEE(S) ou	DU STAGE:	
II. NOM DU BENEFICIAIRE (nom de jeune	e fille):	
PRENOM:		
FONCTION:		
MATRICULE: Téléphone: Téléphone:		
ADRESSE: N°: N°:		
Code postal: Local	alité:	
III. CACHET DU CENTRE P.M.S. DU BENEF (NOM, ADRESSE COMPLETE ET N° DE T		
IV.: AUTRES CENTRES P.M.S. (Nom	et localité):	
DATE, NOM ET SIGNATURE DU DIRECTEUR/TRICE DU CENTRE P.M.S.	DATE ET SIGNATURE DU BENEFICIAIRE RESERVER A L'ADMINISTRATION DATE DE RECEPTION	

Renseignements complémentaires Formations Centres P.M.S.

Pour obtenir des renseignements complémentaires sur ces formations, il est possible de s'adresser à la Direction de la Formation en cours de carrière et des Centres de formation et technique :

Martine DUWEZ, Directrice 02/690.81.45

Monique VANDERVEKEN, Gestionnaire C.P.M.S. monique.vanderveken@cfwb.be 02/690.81.50

Pour obtenir des exemplaires supplémentaires de cette brochure, il est possible de renvoyer ce talon dûment complété à la

Direction de la Formation en cours de carrière et des Centres de formation et technique

Boulevard du Jardin Botanique 20-22 1^{er} étage 1000 BRUXELLES

Il sera répondu à la demande dans la limite des stocks. Pour rappel les informations contenues dans cette

brochure sont installées sur le site http://www.restode.cfwb.be	
Centres P.M.S. (Nom et Adresse complète) :	
Nom du demandeur :	
Fonction:	
Nombre d'exemplaires de la brochure n° 12 souhaité :	

Date et signature